

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD735

présenté par

Mme Wonner, Mme De Temmerman et Mme Bagarry

-----

### ARTICLE 8 BIS

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« pour »,

insérer les mots :

« recyclage, ».

II. – Procéder à la même insertion à l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir l'utilité du dispositif consigné non seulement au réemploi mais également au recyclage. C'est le sens de la précision rédactionnelle apportée par l'amendement.